



Mâcon, le 28 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité routière : renforcement des contrôles des conducteurs de deux roues Du 30 avril au 16 mai 2016

Prudence sur les routes de Saône-et-Loire

À l'approche des beaux jours et des premières sorties motos, nous invitons les conducteurs de tous types de deux roues de Saône-et-Loire à redoubler de vigilance.

En 2015, la sécurité routière a enregistré en France 768 tués et 11 000 blessés graves circulant à deux-roues motorisés, soit 22% de la mortalité routière. La Saône-et-Loire a déploré une mortalité routière particulièrement défavorable, en particulier chez les cyclomotoristes et les motocyclistes :

- 75 accidents (37 cyclomotoristes et 38 motocyclistes) ;
- 8 tués (3 cyclomotoristes et 5 motocyclistes) ;
- 78 blessés (39 cyclomotoristes et 39 motocyclistes) ;
 - dont 57 blessés hospitalisés (29 cyclomotoristes et 28 motocyclistes).

Afin de lutter contre les comportements inadaptés des conducteurs de deux roues et d'éviter de nouveaux drames humains, les services de police et de gendarmerie de Saône-et-Loire vont renforcer les contrôles des deux roues (vélos, cyclomoteurs, motocyclettes) dans le département du **30 avril au 16 mai 2016**.

Dans ce cadre, et à des fins de prévention également, les gendarmes et policiers sensibiliseront les conducteurs aux risques routiers et au partage de la route.

Quelques règles simples de prudence peuvent permettre d'éviter de nouveaux accidents.

Matériel / Équipement / Mécanique / Visibilité

- Entretien et contrôle systématique de votre motocyclette (visibilité, freinage et pneumatiques).
- Équipement standard du motard (casque, blouson, gants, pantalon, chaussures adaptées et gilet de sécurité).

Aptitude au pilotage

- Reprise progressive du pilotage après une période d'inactivité (reprise en main de la moto, allongement progressif des distances parcourus et respect des distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède).

Respect du Code de la Route

- Le respect des principes de base du Code de la Route s'applique aux motards, il est le garant de votre sécurité.

Idée reçue

- Une motocyclette freine sur une distance plus courte qu'une automobile : **FAUX**

À 50 km/h, une moto parcourra 20 mètres pour s'arrêter alors que dans les mêmes conditions une voiture ne mettra que 17 mètres.

À 90 km/h, une moto parcourra 51 mètres pour s'arrêter alors qu'une voiture ne mettra que 43 mètres 50.

Le clip de sensibilisation aux risques d'accidents en moto : « Perte de contrôle #Toustouchés » est disponible sur le site www.saone-et-loire.gouv.fr et sur le site de la sécurité routière www.securite-routiere.gouv.fr



À moto, le plus grand danger c'est de penser qu'il n'y en a pas.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Une invitation de presse vous sera transmise prochainement afin que vous puissiez assister à ces opérations de contrôles.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'écho que vous en ferez dans vos médias.



Contacts :

- Service de la communication interministérielle (SCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 28 58 / 82 33

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.bavoux@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](https://twitter.com/Prefet71)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](#)